

325 Dalhousie, #815

Ottawa, ON K1N 7G2

Tél : (613) 789 0414

Fax : (613) 7899537

E-mail : ambabottawa@yahoo.ca

CONDITIONS D'OBTENTION D'UN VISA.

Note :

Pour un visa d'entrée au Burundi , vous devez :

-Remplir le formulaire de demande de visa

-Fournir une photo passeport récente

-Payer 80 USD par mois de séjour au Burundi (*chèque certifié ou un mandat postal au nom de l'Ambassade du Burundi; 1 jour = 1 mois, 1 mois + 1 jour = 2 mois*)

-Fournir une lettre ou un contrat qui motive votre demande d'entrées multiples si vous en faites la demande

-Le visa est une étampe dans le passeport, alors n'oubliez pas de l'ajouter aux autre documents requis

Dans le cas où le document sera renvoyé par la poste ou un système similaire :

-Fournir une enveloppe pré-affranchie avec l'adresse de retour proprement inscrite dessus

NB : Pour le dossier qui vient par courrier postal, il faudra compter 72 heures et plus.

Il est présentement impossible d'obtenir un visa à l'aéroport.

Les bureaux de l'Ambassade du Burundi sont ouverts du lundi au vendredi de 9 :00 à 16 :00